



POLITIQUE SECTORIELLE

TRANSPORT MARITIME

DATE DE MISE EN APPLICATION : 01/09/2024

Crédit Mutuel
ARKEA

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

SOMMAIRE

1	Préambule	3
2	Contexte et enjeux du secteur du transport maritime	5
3	Périmètre d'application de la politique	6
4	Nos engagements en matière de financements et d'investissements ...	7
	7 LES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA	
	8 LES CRITÈRES D'ANALYSE ESG DES FINANCEMENTS ET DES INVESTISSEMENTS OCTROYÉS AUX ACTEURS DU SECTEUR DU TRANSPORT MARITIME	
	9 UNE COTATION RISQUES DES ACTEURS	
5	Nos dispositifs d'accompagnement des acteurs dans leur transition	10
	11 DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DANS LEUR TRANSITION PAR ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	
	11 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DANS LEUR TRANSITION PAR LES FÉDÉRATIONS DU CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE ET DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	
6	Validation et révision de la politique	12

1

PRÉAMBULE

Le Crédit Mutuel Arkéa est un acteur financier engagé en faveur d'une économie et d'une finance plus durables. Il a fait le choix d'accompagner plus particulièrement la transition climatique et la préservation du capital naturel, ainsi que la transition vers une société inclusive et équilibrée sur les territoires.

Après avoir adopté sa Raison d'être en 2020, texte fondateur fixant le cap sur le long terme, le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'engagements sociaux, sociétaux et environnementaux alignés sur les standards mondiaux. Il veille à ce que ses engagements économiques, sociaux, civiques et environnementaux soient intégrés dans ses opérations commerciales et répondent aux enjeux de ses territoires.

Afin d'intégrer ces engagements à sa stratégie long terme, le Crédit Mutuel Arkéa a modifié ses statuts à l'occasion de l'Assemblée générale de mai 2022 pour devenir '**Entreprise à mission**'. La qualité d'Entreprise à mission, proposée par la loi Pacte 2019, représente un niveau d'engagement solide et ambitieux.

Le Crédit Mutuel Arkéa est ainsi devenu **l'une des premières banques françaises à se doter de cette qualité**, acte fondateur qui engage la transformation profonde du groupe en faveur des transitions environnementales et sociétales au service des territoires et de ses parties prenantes.

Avec cette qualité d'Entreprise à mission, **le groupe s'engage à placer la performance financière et la performance extra-financière sur le même plan.**

Le Crédit Mutuel Arkéa a également rejoint, depuis 2020, différentes initiatives de Place afin de partager et travailler avec d'autres acteurs, financiers notamment, au développement d'une économie et d'une finance plus durables. Il s'est engagé au sein du **Global Compact des Nations Unies**¹ (2015), des '**Principles for Responsible Banking**'² (2021) ainsi que dans des initiatives dédiées aux enjeux environnementaux : **Net Zero Banking Alliance**³ (2022) et **Finance For Biodiversity Pledge**⁴ (2021) - le groupe s'engage ainsi à aligner ses portefeuilles sur l'objectif zéro émission nette d'ici 2050 et à prendre en compte l'impact de ses

financements sur la biodiversité.

En lien avec ces engagements, le Crédit Mutuel Arkéa formalise des politiques sectorielles et thématiques qui visent à accompagner les secteurs dans leurs transitions et à améliorer l'impact environnemental et social des activités du groupe.

En tant qu'acteur financier soucieux de bien gérer ses risques financiers, le groupe souhaite encadrer et accompagner la transition des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux.

1 - <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/73571>

2 - https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-05/cp190522_le_credit_mutuel_arkea_signe_les_principes_pour_une_banque_responsable.pdf

3 - <https://www.unepfi.org/member/credit-mutuel-arkea/>

4 - <https://www.financeforbiodiversity.org/signatories>

Dans ce cadre, le Crédit Mutuel Arkéa prête une attention toute particulière au secteur maritime. Traversés par de nombreuses transitions, liées au changement climatique et au développement durable, les acteurs de l'économie bleue⁵ ont besoin d'un partenaire financier agile qui comprend avec justesse leurs enjeux. C'est l'ambition que s'est donnée le Crédit Mutuel Arkéa avec la mise en place de sa propre filière maritime. Présent depuis de nombreuses années auprès des professionnels de la mer, **le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté en octobre 2021 d'une filière maritime, destinée à accompagner les acteurs du maritime au quotidien et dans leurs transitions** avec un objectif double :

- ▶ répondre efficacement aux différents enjeux de financement des entreprises et des professionnels de la mer ;
- ▶ mais aussi développer une proximité avec l'écosystème maritime dans son ensemble afin d'être capable de créer des liens qui favorisent la coopération et l'innovation.

Au travers de la filière maritime, le groupe Crédit Mutuel Arkéa se positionne ainsi comme un agrégateur de solutions, un animateur des écosystèmes, un soutien à l'innovation pour favoriser l'économie bleue responsable.

Le secteur du transport maritime est à la croisée de nombreux défis environnementaux, sociaux, économiques, technologiques et territoriaux. Il fait partie intégrante de l'horizon maritime et nécessite des financements adaptés afin de réussir ses transitions vers une économie bleue plus durable. Au même titre que la préservation de la biodiversité marine, la décarbonation du transport maritime représente l'une des priorités majeures de la filière maritime du groupe.

A travers cette politique sectorielle de financement du transport maritime, le groupe Crédit Mutuel Arkéa affirme **un positionnement responsable qui vise expressément à contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies n°13 et n°14**, respectivement relatifs

à la lutte contre le changement climatique et à la "vie aquatique" au regard des impacts du secteur sur la biodiversité, **ainsi qu'à l'Objectif n°8** relatif au travail décent et à la croissance économique.

Objectifs de Développement Durable n°13, n°14 et n°8 :



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

5 - Concept qui cherche à promouvoir la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation des moyens de subsistance tout en assurant la durabilité environnementale des océans et des zones côtières.



CONTEXTE ET ENJEUX DU SECTEUR DU TRANSPORT MARITIME

La présente politique formalise les modalités d'analyse des financements octroyés et des investissements réalisés auprès des **acteurs du transport maritime exerçant une activité de transport de marchandises ou de passagers effectué par navire**⁶, ainsi que les modalités d'analyse des financements de l'acquisition de ces navires.

Le secteur du transport maritime est un secteur vital pour l'économie puisqu'il opère aujourd'hui 80 % des flux de commerce internationaux et affiche des projections de croissance importantes. Cependant, ce secteur doit faire face à des enjeux majeurs. Il s'agit notamment :

► **des impacts environnementaux** : le transport maritime représente actuellement 3 à 4 % des émissions mondiales de CO₂. L'impact environnemental de ce secteur est en hausse en raison de l'intensification des échanges mondiaux. Si cette

tendance persiste, la part du transport maritime dans le changement climatique pourrait atteindre 17 % des émissions globales d'ici 2050. D'autres impacts environnementaux, comme les nuisances sonores, la pollution de l'air et la pollution de l'eau, sont également imputables au transport maritime ;

► **des enjeux sociaux** de santé et de sécurité des travailleurs de ce secteur, du fait des risques inhérents à l'activité.

Le transport maritime est d'ailleurs encadré par un grand nombre de réglementations, internationales, européennes et nationales⁷, qui évoluent pour renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux, de sécurité et de protection des travailleurs.

Pour répondre à ces enjeux, notamment sur le volet environnemental, les acteurs du transport maritime et les autres acteurs de la filière

testent, développent et mettent en place des solutions plus durables. A titre d'exemples : les ports avec électrification des quais, des acteurs de l'industrie navale avec les navires éco-conçus qui intègrent des types de propulsion alternatifs tels que le vélique, des équipementiers et des start-up.

Dans ce contexte de transition vers des pratiques plus durables, dans un secteur en croissance, les acteurs financiers ont un rôle clé pour accompagner le secteur du transport maritime tant sur le soutien à l'innovation que sur le financement des trajectoires de décarbonation des acteurs.

6 - Le périmètre de la politique n'inclut pas les financements et/ou les investissements de navires ou auprès d'acteurs de la pêche et de l'aquaculture, de la plaisance (à utilisation commerciale et à titre privé), des acteurs de l'industrie navale comme les acteurs de la construction, de la réparation, du démantèlement, de l'équipement, des infrastructures et services associés (par exemple : les navires de servitude).

7 - Comme les conventions SOLAS, MARPOL, Convention du travail maritime, de l'Organisation Maritime Internationale.

3

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s'applique :

- ▶ aux activités de financements réalisées par les entités suivantes du groupe Crédit Mutuel Arkéa :
 - > les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
 - > Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
 - > Arkéa Crédit Bail ;
- ▶ aux placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa ;
- ▶ aux investissements directs d'Arkéa Capital dans le cadre de son activité de capital-investissement.

Par ailleurs, elle porte⁸ sur :

- ▶ le financement direct d'acquisitions de navires neufs ou anciens dédiés au transport de passagers et/ou de fret ;
- ▶ le financement des acteurs du transport maritime de passagers et/ou de fret ;
- ▶ l'investissement auprès des acteurs du transport maritime de passagers et/ou de fret.

8 - Le périmètre de la politique n'inclut pas les financements et/ou les investissements de navires ou auprès d'acteurs de la pêche et de l'aquaculture, de la plaisance (à utilisation commerciale et à titre privé), des acteurs de l'industrie navale comme les acteurs de la construction, de la réparation, du démantèlement, de l'équipement, des infrastructures et services associés (par exemple : les navires de servitude).

4

NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS

Les critères suivants s'appliquent à compter du **1^{er} septembre 2024**.

LES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Dans le cadre des engagements climatiques du Crédit Mutuel Arkéa, les critères suivants s'appliquent :

- ▶ le groupe s'engage à ce que tout **nouveau financement de navire pour le transport international de fret de plus de 5 000 tonnes** réponde à la caractéristique suivante :
 - > le navire doit être aligné avec la trajectoire de décarbonation définie à partir des données du scénario "Net Zero Emissions by 2050" de l'Agence Internationale de l'Énergie pour le transport maritime⁹.
- ▶ le groupe s'engage à ce que **l'intensité moyenne d'émissions de CO₂ (scope 1) du portefeuille de placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa auprès des acteurs du transport maritime¹⁰** soit alignée avec la trajectoire de décarbonation définie à partir des données du scénario "Net Zero Emissions by 2050" de l'Agence Internationale de l'Énergie pour le transport maritime⁹. L'intensité carbone à respecter est de **4,6 gCO₂/tkm (scope 1) en 2030**.

Sur cette base, l'intensité carbone à respecter par navire est de **4,6 gCO₂/tkm (scope 1) en 2030**.

⁹ - Sur la base des données publiées dans "Net Zero Roadmap A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach", 2023 update en date du 05/10/2023, et ajustées du transport fluvial
¹⁰ - Code NACE 50.20

LES CRITÈRES D'ANALYSE ESG DES FINANCEMENTS ET DES INVESTISSEMENTS OCTROYÉS AUX ACTEURS DU SECTEUR DU TRANSPORT MARITIME

Le groupe portant une attention particulière aux acteurs du transport maritime, un socle commun de critères d'analyse des investissements et des financements octroyés à ce secteur a été mis en place.

Financement direct de l'acquisition de navires pour le transport de passagers et de fret

Le groupe a identifié des critères ESG qu'il a jugé importants d'analyser pour tout financement d'acquisition de navires de transport de passagers et/ou de fret. Au regard des enjeux liés au secteur, ces critères ESG tendent à constituer des éléments d'aide à la décision pour financer les navires de transport maritime, en complément des critères économiques et financiers déjà analysés. Le groupe s'engage à ce que tout nouveau financement d'acquisition de navires, neufs ou anciens, de transport de passagers et/ou de fret soit réalisé en prenant en compte les critères d'analyse ESG suivants.

S'AGISSANT DE L'ENSEMBLE DES ENJEUX ESG (ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE) :

► le respect des normes et des réglementations au niveau du navire :

- > la classification du navire par une société de classification du registre IACS (International Association of Classification Societies) ;
- > le respect des lois et réglementations auxquelles le navire est soumis¹¹ ;

► le pavillon du navire :

- > pour les navires inscrits sous un autre pavillon que le premier registre français, application d'une vigilance renforcée sur les critères de niveau d'exigence moins importants que ceux du premier registre français¹².

► les critères client/contrepartie :

- > analyse des pratiques de l'acteur du transport maritime de fret et/ou passagers sous l'angle des critères ESG décrits au paragraphe "Financement et capital-investissement auprès des acteurs du transport maritime", p.9.

S'AGISSANT DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

► le bilan carbone et la trajectoire de décarbonation du navire :

- > pour les navires de plus de 5 000 tonnes, le respect des exigences de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) et de l'UE (Union Européenne) en termes de trajectoire de décarbonation¹³ ;
- > pour tout type de navire :
 - la réalisation d'un bilan carbone au niveau du navire financé
 - > si un bilan carbone a été réalisé au niveau du navire, l'intensité carbone du navire par unité transportée (gCO₂/pkm pour le transport de passagers et

gCO₂/tkm pour le transport de fret)

> en l'absence de bilan carbone, le type de motorisation et la consommation du carburant du navire par tonne et par kilomètre parcouru ;

- l'éventuelle trajectoire envisagée de décarbonation du navire et le plan d'action pour la respecter ;
- les éventuelles innovations intégrées au navire (capteurs, jumeaux numériques, pilotage optimisé des voiles par exemple).

11 - À titres d'exemples : SOLAS, MARPOL, Convention du travail maritime, de l'Organisation Maritime Internationale.

12 - Sur la base des analyses des entités du groupe.

13 - Par exemple, la notation CII et la trajectoire de décarbonation SEEMP.

Financement et capital-investissement auprès des acteurs du transport maritime

Le groupe s'engage à ce que tout nouveau financement et toute opération de capital-investissement auprès des acteurs du transport de fret et/ou de passagers soient réalisés en prenant en compte les critères d'analyse ESG suivants.

S'AGISSANT DE L'ENSEMBLE DES ENJEUX ESG (ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE) :

► **les controverses** en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance du secteur.

S'AGISSANT DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

► **le bilan carbone et la trajectoire de décarbonation de l'acteur** avec un

plan d'action associé pour la respecter.

S'AGISSANT DES ENJEUX SOCIAUX :

► **la santé et sécurité des travailleurs :**

- > les démarches mises en place par l'acteur pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs ;
- > le taux de fréquence des accidents du travail ;
- > l'existence d'une convention collective et le droit applicable aux contrats de travail des équipages des navires constituant la flotte de l'acteur.

S'AGISSANT DES ENJEUX DE GOUVERNANCE :

► **la gouvernance et la structure actionnariale :**

- > la structure actionnariale de la société ;
- > les sociétés qui composent le groupe ;
- > la localisation des sièges sociaux des filiales.

Investissements dans le cadre des activités de capital-investissement du groupe

S'agissant des investissements directs réalisés dans le cadre des activités de capital-investissement¹⁴ du groupe auprès des acteurs du transport maritime, le groupe s'engage à analyser, en complément des précédents critères énoncés, les critères additionnels ci-après :

► **l'attractivité et la fidélisation des salariés** via notamment une analyse du renouvellement du personnel ;

► **la structure de sous-traitance et les relations avec les sous-traitants de la société.**

UNE COTATION RISQUES DES ACTEURS

Au-delà des critères d'analyse ESG décrits précédemment, s'agissant des financements accordés à des clients entreprises de ces secteurs d'activité, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a déployé des évaluations de risques ESG.

Une cotation de risques ESG est calculée dans le cadre des processus d'octroi de crédit :

► pour les entreprises clientes d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions d'euros et dont l'encours de crédit auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est supérieur à 10 millions d'euros ;

► pour les entreprises clientes d'Arkéa Crédit Bail, des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions d'euros.

Cette cotation de risques ESG est systématiquement reprise dans l'analyse du dossier et constitue un critère de la décision d'octroi du crédit.

Les critères d'analyse de risques ESG portent sur les thématiques suivantes pour les acteurs du transport, y compris du transport maritime :

- empreinte carbone ;
- biodiversité ;
- catastrophes climatiques
- pollution ;
- santé et sécurité des personnes.

Les critères et principes présentés sont intégrés aux politiques d'octroi de crédit et d'investissement des entités concernées.

5

NOS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DANS LEUR TRANSITION

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à accompagner ses clients dans leurs transitions et à leur proposer des solutions adaptées.

La filière maritime du groupe se comprend comme une mise en commun de l'ensemble des expertises en financement, investissement et solutions bancaires du groupe afin d'accompagner le plus efficacement possible les acteurs du secteur maritime dans leurs transitions. **A travers sa filière maritime, le groupe Crédit Mutuel Arkéa se positionne comme un agrégateur de solutions, un animateur des écosystèmes, un soutien à l'innovation pour favoriser l'économie bleue responsable.**

Pour accélérer la mise en place opérationnelle de solutions moins émissives de carbone, le groupe soutient l'ensemble de la chaîne de valeur, contribuant au mix énergétique décarboné du transport maritime :

- ▶ les démarches de décarbonation et d'innovation des acteurs du transport maritime y compris en matière de retrofit ;
- ▶ les équipementiers qui proposent des solutions de décarbonation ;
- ▶ les fournisseurs et les installations dédiées à l'alimentation et au stockage des carburants durables pour les infrastructures portuaires.

Des dispositifs d'accompagnement ESG volontaires sont proposés par les filiales du groupe à l'ensemble des clients, y compris ceux du secteur du transport maritime.

Ces dispositifs, qui ont pour objectif d'accompagner les clients vers une meilleure connaissance de leur performance extra-financière et dans l'identification d'axes de progrès, sont décrits ci-après.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DANS LEUR TRANSITION PAR ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Prêt Pact Trajectoire ESG

► Les clients qui souscrivent au Prêt Pact Trajectoire ESG bénéficient d'une évaluation ESG périodique pendant la durée du crédit, évaluation qui conditionne l'évolution des conditions financières du prêt.

► Quatre thématiques sont évaluées : l'environnement, le social, la gouvernance et les relations avec les parties prenantes externes. L'évaluation ESG est réalisée par un organisme tiers indépendant et un rapport est remis périodiquement au client afin de l'aider à identifier ses axes de progrès.

Prêt Pact Carbone

► Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels propose une offre de crédit Pact Carbone permettant à ses clients volontaires de bénéficier d'un bilan carbone et d'une bonification du taux d'intérêt en fonction de la réduction de son intensité carbone.

► Le prêt Pact Carbone propose en outre une sur-bonification visant à valoriser les contreparties ayant atteint un objectif de réduction en ligne avec une trajectoire carbone compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

► La mesure carbone et la définition de la trajectoire sont réalisées par un organisme indépendant et un rapport est remis bi-annuellement au client.

Prêt Arkéa Impulse

► Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels propose un prêt dédié au financement de projets de transition environnementale et sociale. Avec une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans, il permet d'accompagner, sur le temps long et avec des conditions bonifiées, des projets de transition dont le retour sur investissement n'est pas toujours immédiat.

► L'offre Arkéa Impulse cible 41 objectifs de transition avec pour chacun un indicateur d'éligibilité associé. Cette méthodologie fait l'objet d'une revue annuelle par un tiers externe afin de garantir une sélection

en phase avec les enjeux de transition et les standards de place.

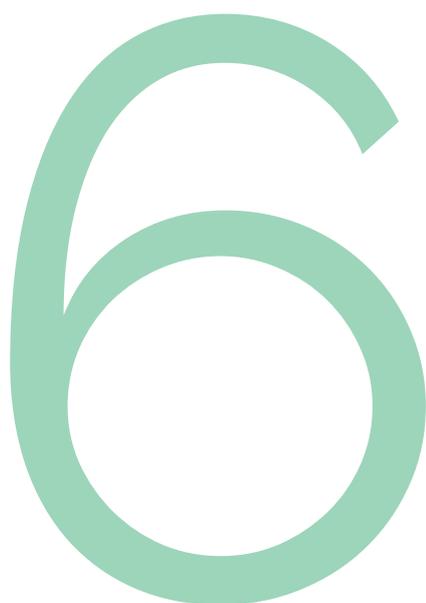
Dispositif d'accompagnement ESG Spark

► Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels propose à ses clients volontaires un dispositif de sensibilisation, d'évaluation et de progrès de leur performance ESG, qui s'appuie sur les thématiques de l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, le social.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DANS LEUR TRANSITION PAR LES FÉDÉRATIONS DU CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE ET DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD-OUEST

Pronovéo

► Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposent à des clients de plusieurs secteurs, dont celui du transport maritime, un accompagnement dans leur transition environnementale par une offre de prêt à taux attractif pour financer leurs projets.



VALIDATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique a été construite sur la base d'échanges avec des parties prenantes et des clients du groupe afin de cibler au mieux les enjeux spécifiques de ce secteur.

La présente politique a été analysée par les Conseils d'administration du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Elle a été validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 5 juillet 2024.

Dans une logique d'amélioration continue, elle fera l'objet de révisions régulières en cohérence avec la trajectoire de progrès du groupe en matière de prise en compte des enjeux ESG-Climat.

Crédit Mutuel **ARKEA**

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

Tél. : 02 98 00 22 22

cm-arkea.com

@cmarkea

Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
Siège social : 1 Rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN : 775 577 018 RCS BREST.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé du Crédit Mutuel Arkéa, des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir, Suravenir Assurances..).

